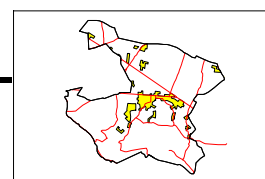


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
SAINT PIERRE DE CHANDIEU

N° INSEE
69289



DDT 69 Service Planification Aménagement Risques
 Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I 1bis	Transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés par TRAPIL
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I 2	Ouvrages utilisant l'énergie des lacs et des cours d'eau
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I 3	Transport de gaz
		A9	Zones agricoles protégées		I 4	Transport d'électricité
					I 5	Transport de produits chimiques
E					ISc	Sécurité canalisations : gestion de l'urbanisation
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		Int1	Voisinage des cimetières
		AC2	Protection des sites et monuments naturels 1: classés 2: inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC3	Réserves naturelles	PPRN	PM1	Risques naturels (voir plan de prévention spécifique et règlement)
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables classés	PM2	PM2	Installations classées (voir plan spécifique et règlement).
G				PPRT	PM3	Risques technologiques (voir plan spécifique et règlement)
				PM4	PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
D		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes			
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
E		EL10	Parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			
			Etabli : DECEMBRE 2017	Modifié		

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	08/05/1985
Servitude :	AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits.
Référence(s) :	Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits code du patrimoine - art L.621-1 à L.621-33, Art R621-1 à R621-97.
Service(s) responsable(s) :	UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE Le Grenier d'Abondance 6 Quai Saint Vincent 69283 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.26.59.70
Acte(s) institutif(s) :	Inv. Sup. M.H. du 27/09/1948.
Caractéristique(s) :	Les façades et toitures du château , la chapelle romane et les remparts du château de Chandieu à SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU - Cadastre section CV, parcelle n° 38.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
Référence (s) :	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et suivants ; Code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
Service(s) responsable(s) :	Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes Service Environnement et Santé 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.74.52
Acte(s) institutif(s) :	A.P. de D.U.P. du 03/06/1976.
Caractéristique(s) :	Zone de captage "Sous la Roche" à MIONS, au profit de la Communauté Urbaine de LYON. Deux Puits situés parcelles n° 558 à 559, section C du cadastre à Mions, avec le périmètre de la zone de protection immédiate située sur Mions. Les Périmètres de la zone de protection rapprochée et de la zone de protection éloignée sont situées sur Mions, Saint Pierre de Chandieu et Toussieu.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/05/1998
Servitude :	AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales.
Référence (s) :	Servitudes attachées à la protection des eaux destinées à la consommation humaine instituées par : le Code de la Santé Publique : art L1321-2, L1321-2-1 ; R1321-6 et suivants ; Code de l'environnement : art L215-13. Protection des eaux minérales : Code de la Santé Publique : art L1322-3 à L1322-13 ; R1322-17.
Service(s) responsable(s) :	Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes Service Environnement et Santé 241 Rue Garibaldi CS 93383 69418 LYON CEDEX 03 Tél : 04.72.34.74.52
Acte(s) institutif(s) :	A.P. de DUP n° 98-205 du 30/01/1998. A.P. modificatif (article 5.3.2.1 et annexe 6) n°2014-3860 du 20/11/2014.
Caractéristique(s) :	Zone de protection du captage de SAINT PRIEST "Les Quatres Chênes" pour les besoins en eau potable de la Communauté Urbaine de Lyon. Périmètres de protection immédiate et protection rapprochée autours des puits situés sur les communes de Saint Priest et Saint Pierre de Chandieu. Périmètre de protection éloignée sur les communes de Saint Priest, Saint Pierre de chandieu, Mions, Toussieu et Saint Bonnet de Mure.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	15/12/1994
Servitude :	I1bis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines par la société TRAPIL.
Référence (s) :	Servitudes relatives aux canalisations de transport d'hydrocarbures instituées en application de l'article R 555-30 du code de l'environnement.
Service(s) responsable(s) :	<p>MEEDDM DGEC - Direction de l'Energie SNOI Arche de la Défense - Paroi Nord 92055 LA DEFENSE CEDEX Tél : 01.40.81.96.04</p> <p>Monsieur le Directeur de la Division des Oléoducs de Défense Commune 22B Route de Demigny -Champforgeuil CS 30081 71103 CHALON-SUR-SAONE CEDEX Tél : 03.85.42.13.64</p>
Acte(s) institutif(s) :	Décret du 29/05/1959.
Caractéristique(s) :	<p>Canalisation de transport d'Hydrocarbures liquides MARSEILLE - LANGRES : ODC1, exploitée par la société TRAPIL.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bande de servitude de passage de 15 m. - Zone forte de protection de 5 m où sont enfouies les canalisations et où il est interdit : <p>d'édifier une construction en dur même si ces fondations ont une profondeur inférieure à 0,60 m. d'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0,60 m.</p>

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	10/07/1997
Servitude :	I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - loi du 15/06/1906 (art 12), Loi 46-628 du 08/04/1946 modifié (art 35), décret 67-886 du 06/10/1967 (Art 1 à 4), décret 70-492 du 01/06/1970 modifié, décret 85-1108 du 15/10/1985 mdifié (art 5 et 29), loi 2003-8 du 03/01/2003 modifié (art 24).
Service(s) responsable(s) :	DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.50 Service exploitant : GRT GAZ Région RHONE-MEDITERRANEE Département Compétence Réseau Equipe Régionale Travaux Tiers Evolution des territoires 33 Rue Pétrequin BP 6407 69413 LYON Cedex 06 Tél : 04.78.65.59.59
Acte(s) institutif(s) :	Arrêté Ministériel de D.U.P. du 30/11/1973 (JO n°288 des 10et11/12/1973).
Caractéristique(s) :	canalisation CHAPONNAY - BOURGOIN-JALLIEU LY et antenne d'HEYRIEUX : diamètre 200 mm (Réf SE 5211). Elle entraîne une zone non aedificandi de 6 mètres de large (4 m à droite et 2 m à gauche de l'axe de la canalisation -sens Chaponnay-Bourgoin).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	29/05/1996
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	Approbation et autorisation d'exécution pour renforcement en date du 25/07/1996.
Caractéristique(s) :	Ligne 225 KV GIVORS - MIONS 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/09/1986
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	DUP du 10/06/1983 et AP du 03/04/1984 ; DUP du 23/12/1957.
Caractéristique(s) :	Ligne 2 x 400 kV CHAFFARD - MIONS 2 et CHAFFARD - CHAMPAGNIER 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/05/1996
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P. du 12/02/1968.
Caractéristique(s) :	Ligne 2 x 225 KV GAMPALOU - MIONS 1 / MIONS - PONT EVEQUE 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/09/1986
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P. du 11/06/1957.
Caractéristique(s) :	Ligne 400 kV LA BOISSE - MIONS (Aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/05/1996
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P du 04/09/1984 et du 20/04/1989.
Caractéristique(s) :	Lignes 225 kV MIONS - MOIRANS 1 et 63 KV MIONS - LES VERCHERES 1 (aériennes).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/09/1986
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P. du 26/11/1953.
Caractéristique(s) :	Ligne 400 KV CHAFFARD - MIONS 1 (aérienne). .

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	03/10/1988
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zone des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	
Caractéristique(s) :	Ligne 63 KV CHANDIEU - MIONS 1 et 2 (souterraines) .

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	
Caractéristique(s) :	Ligne 225 kV MIONS - SAINT-VULBAS EST 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	28/12/1995
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 YON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	D.U.P. du 10/07/1962.
Caractéristique(s) :	Ligne 63 KV GREYAY - MIONS 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	06/09/1986
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	
Caractéristique(s) :	Ligne 63 KV CHAFFARD - MIONS 1 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	16/09/2004
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	DUP du 24/11/1992 et A.P. du 11/05/1992.
Caractéristique(s) :	Ligne 2 x 225 kV AOSTE - GRENAY - MIONS 1 et GRENAY - MIONS 1 (alimentation de la sous-station SNCF du TGV) - Parcelles n° 23 et 24 section AH sur Saint Pierre de Chandieu et parcelles n° 398, 440 et 489 section F sur Toussieu.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	23/01/2017
Servitude :	I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques.
Référence (s) :	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : - de l'art.12 et 12bis de la loi du 15/06/1906 modifiée, - de l'art. 298 de la loi de finances du 13/07/1925, - de l'art. 35 de la loi n° 46-628 du 08/04/1946 modifiée, - de l'art. 1 à 4 du décret n° 67-886 du 06/10/1967 - et décret n°70-492 du 01/06/1970 modifié.
Service(s) responsable(s) :	DREAL - Rhône-Alpes REMIPP Air et Energie Unité Territoriale des Deux Savoies 430 rue de Belle Eau Zône des Landiers Nord 73000 CHAMBERY CEDEX Tél : 04.79.62.81.89 R.T.E. CENTRE SCET LYON 5, Rue des Cuirassiers TSA 61002 69501 LYON CEDEX 03 Tél : 04.27.86.27.47
Acte(s) institutif(s) :	Conventions amiables
Caractéristique(s) :	Ligne 225 KV LABOISSE - MIONS 2 (aérienne).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	08/01/2001
Servitude :	I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.
Référence (s) :	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisations de transports de produits chimiques, instituées en application de la loi n° 65-498 du 29 juin 1965 (articles 2 et 3) et du décret n°65-881 du 18 octobre 1965 (article 17).
Service(s) responsable(s) :	<p>DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.50</p> <p>TECHNIPIPE Service Domanial (CVM) 21 Avenue Lamartine ZA l'Agavon 13170 LES PENNES MIRABEAU Tél : 04.13.22.16.42</p>
Acte(s) institutif(s) :	<p>Déclarée d'intérêt général par décret du 07/12/1998 Approbation des caractéristiques de la canalisation par A.I.P. n° 2000-2511 du 21/06/2000, modifié par A.I.P. n° 2001-317 du 12/01/2001 Approbation du tracé et établissement des servitudes par A.P. n° 2000-5358 du 14/12/2000.</p>
Caractéristique(s) :	<p>Canalisation C.V.M. (transport de Chlorure de Vinyle Monomère) entre SAINT-FONS (Rhône) et BALAN (Ain) - DN 150 mm. Servitudes d'utilité publique pour certaines parcelles (terrains privés - voir états parcellaires correspondants), conventions amiables et conventions d'occupation du domaine public pour le reste du tracé. Quelques caractéristiques de la servitude : accès sur une largeur de 12 m en zone non forestière et 10 m en zone forestière ; gestion des évolutions de l'urbanisme dans une zone de 80 m de part et d'autre de l'ouvrage (consultation en particulier pour les projets d'habitat collectif ou d'établissements recevant du public).</p>

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	I5 Servitudes relatives aux canalisations de transport de produits chimiques.
Référence (s) :	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes attachées à la construction et à l'exploitation de canalisations de transports de produits chimiques, instituées en application de la loi n° 65-498 du 29 juin 1965 (articles 2 et 3) et du décret n°65-881 du 18 octobre 1965 (article 17).
Service(s) responsable(s) :	<p>DREAL Rhône-Alpes Unité Territoriale du Rhône Cellule Risques 63 avenue Roger Salengro 69100 VILLEURBANNE Tél : 04.72.44.12.50</p> <p>TRANSUGIL-ETHYLENE Ches TOTAL RFFINAGE France Plateforme de Feyzin CS76022 69551 FEYZIN cedex Tél : 04.72.09.55.11</p>
Acte(s) institutif(s) :	Déclaré d'Intérêt Général le 18/10/1965.
Caractéristique(s) :	Pipeline E.T.E.L. (Ensemble de transport d'éthylène du Lyonnais) reliant FEYZIN à TAVAUX (Ain).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	01/08/2017
Servitude :	ISc Servitudes d'utilité publique relatives à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
Référence(s) :	Code de l'environnement : art L.555-16, R.555-30 et R.555-31, R.555-39, R.555-46 ; Code de l'urbanisme : art L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ; Code de la construction et de l'habitation : art R.122-22 et R.123-46.
Service(s) responsable(s) :	TOTAL Plateforme de Feyzin Département Pipelines et Viriat CS 76022 69551 FEYZIN Cedex
Acte(s) institutif(s) :	A.P. n°69-2017-03-30-020 du 30/03/2017 - RAA n°69-2017-038 du 07-04-2017.
Caractéristique(s) :	<p>Servitudes d'utilité publique prévues en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de produits chimiques pour la commune de Saint Pierre de Chandieu.</p> <p># Transport d'Ethylène, propriété de TRANSUGYL ETHYLENE exploité par Transugyl Ethylène - Total plateforme de Feyzin : Ouvrages traversant la commune : - TUE SPC-JAR DN 150 Installations annexes situées sur la commune : TUE CAV 12 St Pierre de Chandieu NB : cet arrêté abroge l'arrêté 2015009-006 du 09/01/2015 instituant des servitudes de sécurité définies dans le cadre de l'autorisation de l'installation annexe sur la commune.</p> <p># Transport d'Ethylène ETEL propriété de TOTAL pétrochimicals France exploité par Total plateforme de Feyzin : Ouvrages traversant la commune : - ETEL Feyzin - Viriat DN 200. Pas d'installations annexe situées sur la commune.</p> <p>Pas d'ouvrages ou d'installations annexes situés sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.</p>

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	01/08/2017
Servitude :	ISc Servitudes d'utilité publique relatifent à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
Référence (s) :	Code de l'environnement : art L.555-16, R555-30 et R.555-31, R.555-39, R.555-46 ; Code de l'urbanisme : art L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ; Code de la construction et de l'habitation : art R.122-22 et R.123-46.
Service(s) responsable(s) :	GRTgaz Immeuble Bora 6 Rue Raoul Nordling 99277 BOIS COLLOMBES Cedex Tél :
Acte(s) institutif(s) :	A.P. n°69-2017-03-30-020 du 30/03/2017 - RAA n°69-2017-038 du 07/04/2017.
Caractéristique(s) :	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé pour la commune de Saint Pierre de Chandieu. Ouvrages traversant la commune : - Alimentation St Pierre de Chandieu DP (DN 80) - Chaponnay - Bourgoin (DN 200). Installations annexes situées sur la commune : - Saint Pierre de Chandieu DP. Pas d'ouvrages et d'installations annexes situés sur les communes limitrophe dont les zones d'effets atteignent la commune.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	01/08/2017
Servitude :	ISc Servitudes d'utilité publique relatifent à la maîtrise de l'urbanisation en raison des dangers et des inconvénients présentés par les canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques.
Référence(s) :	Code de l'environnement : art L.555-16, R.555-30 et R.555-31, R.555-39, R.555-46 ; Code de l'urbanisme : art L.101-2, L.132-1, L.132-2, L.151-1 et suivants, L.153-60, L.161-1 et suivants, L.163-10, R.431-16 ; Code de la construction et de l'habitation : art R.122-22 et R.123-46.
Service(s) responsable(s) :	KEM ONE 19 Rue Jacqueline Auriol 69008 LYON Tél :
Acte(s) institutif(s) :	A.P. n°69-2017-03-30-020 du 30/03/2017 - RAA n°69-2017-038 du 07/04/2017.
Caractéristique(s) :	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de produits chimiques pour la commune de Saint Pierre de Chandieu. Ouvrages traversant la commune : - CVM SFO BAL DN 150 Installations annexes situées sur la commune : - PS2 - Poste de sectionnement St Pierre de Chandieu (partie aérienne). Pas d'ouvrages ni d'installations annexes situés sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	15/10/2008
Servitude :	PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles et des plans de prévention des risques miniers.
Référence (s) :	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application du code de l'Environnement : art L562-1 à L562-9 ; R562-1 à R562-10, R562-12. Plans de prévention des risques miniers établis en application du code minier (nouveau) Art L174-5.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Planification Aménagement Risques Unité Prévention des Risques 165 Rue Garibaldi CS 33862 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04.78.62.50.50
Acte(s) institutif(s) :	A.I.P. n°2008-3752 du 09/07/2008 (publié au RAA du 05/09/2008).
Caractéristique(s) :	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de l'OZON. Sont aussi concernées les communes de Heyrieux et Valencin pour le département de l'Isère. Ce plan de prévention des risques comprend : - Inote de présentation et cartographie des enjeux (14 cartes aux 1/10 000e) - la cartographie aléa (10 cartes au 1/10 000e et 4 cartes au 1/5000) - Règlement et plans de zonage réglementaire (10 cartes au 1/10 000e et 4 plan au 1/5000e). Ce PPR délimite des zones rouge, rouge rupture de digue, rouge débordement et rupture de digue. Des zones violette, violette rupture de digue, violette débordement et rupture de digue. Des zones bleue, bleue rupture de digue, bleue débordement et rupture de digue. Une zone d'apport d'eaux pluviales (dite zone blanche) avec recommandations et prescriptions. Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	09/07/1998
Servitude :	PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'état.
Référence(s) :	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26 et R39 du code des postes et télécommunications. Art L5113-1 du code de la défense.
Service(s) responsable(s) :	DIRECTION REGIONALE DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATIQUE DE LA REGION TERRE SUD-EST Bureau Architecture Réseaux Systèmes Quartier Général Frère - B.P. 30 69998 LYON ARMEES Tél : 04.37.27.37.14
Acte(s) institutif(s) :	Décret du 12/07/1990
Caractéristique(s) :	Faisceau hertzien de RILLIEUX LA PAPE-Quartier Osterode (69.08.008) ... CHAMBARAN-Camp de Chambaran (38.08.009) : zone spéciale de dégagement sur le parcours du faisceau.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.
Référence(s) :	Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées initialement par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (loi supprimée par l'ordonnance du 28/10/2010) traduite dans le Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (art L 2000-1 à L2351-1). Code de la voirie routière : art L114-6 (application des article L114-1 à L114-5). Notice SNCF explicative de la servitude T1.
Service(s) responsable(s) :	S.N.C.F.Immobilier Direction Immobilière Territoriale Sud Est Campus INCITY 116 Cours Lafayette 69003 LYON Tél : 06.13.17.70.76
Acte(s) institutif(s) :	Loi du 21 juillet 1856 ; Décret du 18 mars 1857 ; Loi et Décret du 11 juin 1859.
Caractéristique(s) :	Ligne SNCF (905000) de LYON PERRACHE à MARSEILLE SAINT CHARLES (via GRENOBLE).

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	T5 Servitudes aéronautiques de dégagement.
Référence (s) :	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des art.L6351-1 1° et L6351-2 à L6351-5 du Code des transports Décret n°2012-1495 du 27-12-2012 relatif aux constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grévée de servitudes aéronautiques.
Service(s) responsable(s) :	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Pôle de Lyon B.P. 606 69125 LYON - SAINT EXUPERY Tél : 04.26.72.65.50
Acte(s) institutif(s) :	Décret interministériel du 25/05/1984.
Caractéristique(s) :	Plan de dégagement de l'Aérodrome de LYON - BRON.

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de :	SAINT PIERRE DE CHANDIEU
Saisie le :	07/05/1997
Servitude :	T5 Servitudes aéronautiques de dégagement.
Référence (s) :	Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage instituées en application des art.L6351-1 1° et L6351-2 à L6351-5 du Code des transports Décret n°2012-1495 du 27-12-2012 relatif aux constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grévée de servitudes aéronautiques.
Service(s) responsable(s) :	Service National d'Ingénierie Aéroportuaire Ingénierie Opérationnelle et Patrimoine Pôle de Lyon B.P. 606 69125 LYON - SAINT EXUPERY Tél : 04.26.72.65.50
Acte(s) institutif(s) :	1/ Décret interministériel du 12/07/1978 2/ Arrêté ministériel du 13/11/1979 (modification).
Caractéristique(s) :	1/ Plan de dégagement autour de l'Aéroport de LYON - SAINT EXUPERY. 2/ Suppression de servitudes pour le réservoir et le clocher de Colombier-Saugnieu.